

BULLETIN D'INSCRIPTION

N° DOSSARD

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Email : @..... Tel :
Date de naissance : Catégorie : Sexe : M F
Club : N° de licence FFA :

Joindre un certificat médical datant de moins d'un an mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou la copie de la licence FFA

<u>Distance</u>	<u>Inscription</u>
9 km <input type="checkbox"/>	<i>Par courrier : Bulletin à retirer sur « www.cdfoyre.info » à envoyer avant le 6 Mai avec règlement de 8€ à « M. AUDOUX Christophe - 34 route de Châtellerault 86220 Oyré »</i>
14 km <input type="checkbox"/>	<i>Par internet (recommandé): Sur www.cdfoyre.info ou www.onsinscrit.com avant le 8 Mai 8€ (frais d'inscription inclus et plateforme sécurisé) et retrait des dossards facilité</i>
24 km <input type="checkbox"/>	<i>Sur place : possible le samedi 9 mai de 15h à 18h et le dimanche 10 à partir de 7h à l'espace loisir (près du stade).</i>
Droit d'engagement : 8 € <i>Chèque à l'ordre « CDF Oyré »</i> <i>Info : 05 49 93 73 08 (M.BAU)</i>	Autorisation parentale pour les mineurs <u>Signature :</u>

Règlement

Lieu de Départ et d'Arrivée : Espace de loisirs (près du stade) Oyré 7 km au nord de Châtellerault (86).

Dossards : A retirer la veille de 15 h à 18 h et le jour de la course à partir de 7 h, à l'espace loisir (près du stade).

Clôture des inscriptions 30 minutes avant chaque course et par courrier et en ligne avant le 8 Mai 2020.

Chronométrage : Chronométrage électronique par puce RFID fournie avec le dossard à remettre à la fin de la course.

Inscriptions : 9, 14 km & 24 km : 8 € (frais d'inscription inclus) Inscription sur place, par courrier et en ligne.

Récompenses : Aux trois premiers masculins et féminines de chaque parcours et les premiers de chaque catégorie (non cumulable) ainsi qu'un cadeau pour chaque participant.

Horaires à respecter : Départ : 9 h 30 pour le 9 km et 14 km et 9 h 00 pour le 24 km

Service Médical : Assuré par l'ambulance de la Croix Rouge et le médecin de garde

Responsabilité : MAIF Assurances. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Droit à l'image : Chaque participant s'engage à donner son accord pour être photographié(e) ou filmé(e) lors d'un reportage photo et/ou vidéo effectué par l'association du comité des fêtes de Oyré, et autorise l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications de l'association du comité des fêtes de Oyré

Des pisteurs en VTT munis de téléphone seront disséminés sur les parcours. Les accompagnateurs VELOS seront interdits sur les parcours.

Inscription, information et règlement complet sur www.cdfoyre.info